

# Tant que le voile islamique ne sera pas interdit en France...



Une manifestation à Paris le 22 octobre 1989 contre la décision du principal du collège de Creil. PATRICK HERTZOGGILLES LEIMDORFER/AFP

Énième offensive du voile, footballeuses qui exigent de porter le voile lors des matchs de foot, le Conseil de l'Europe avec son affiche « l'avenir est entre vos mains », avec une femme portant un voile noir en dessous et fleuri au-dessus, cela c'est en ce moment mais avant, le port de signes religieux des accompagnatrices scolaires, le voilement des filles mineures, le voile et les candidates aux élections, le burkini dans les piscines, le voile dans les entreprises privées, dans les hôtels, chez les restaurateurs, les auto-écoles et les gîtes... et dans l'espace public !

À quoi sert-il de vociférer puisqu'en France le voile n'est pas interdit ?

Dès la première loi sur le port du voile en 2004, il était évident qu'une brèche était ouverte et les propagateurs de l'islam l'ont bien compris. J'en ai fait les frais en 2006

avec la plainte d'Horia Démiati et ma condamnation en 2007 et 2008 et d'autres après moi.

Depuis 1989, ces débats sur le voile réapparaissent sans cesse et sans fin !

La loi, le droit, la loi, le droit , la loi, le droit...

On (la bien-pensance) nous brandit la loi, le droit et en face ces femmes brandissent leurs voiles ; il faut bien en fin de compte qu'une des deux parties gagne et ce n'est pas la nôtre visiblement. Nos mœurs, nos traditions piétinées sans aucune honte par les complices de l'islam, les médias, la gauche, les féministes et bien d'autres.

On (la bien-pensance XXL) en est encore à discuter sur la comparaison du port du voile des bonnes sœurs et les voilées. Mais non d'une pipe, quand j'ai dit au tribunal, sur une question posée par l'avocat Welzer qui me demandait si je voulais interdire le voile desdites bonnes sœurs, j'ai répondu que pour elles c'était un « métier », seul terme qui m'est venu en cet instant précis dans le tribunal ; rigolade des avocats de la partie civile. Parce qu'en France, nous sommes incapables de faire la différence entre une personne qui voue sa vie à un Dieu (curés, bonnes sœurs, rabbins, imams) et les adeptes de ces religions ?

Je suis sans doute trop vieille pour comprendre ce qui suit, sondage mars 2021, quelques semaines après l'assassinat du professeur Samuel Paty, selon un sondage IFOP :

- 52 % des lycéens interrogés se disent favorables au port de signes religieux ostensibles (croix, voile, kippa, turban...) par les élèves dans les lycées publics ;
- 57 % sont d'accord avec le port de signes religieux par des parents d'élèves lors de sorties scolaires ;
- 52 % des lycéens ne sont pas favorables au droit de « critiquer, même de manière outrageante, une croyance, un symbole ou un dogme religieux en France – une proportion qui monte à 78 % chez les sondés musulmans ;
- 43 % pensent que les lois de 2004 contre les signes

religieux à l'école et de 2010 prohibent le voile intégral dans l'espace public sont « discriminatoires ».

Source :

[https://www.bfmtv.com/societe/la-majorite-des-lyceens-sont-favorables-aux-signes-religieux-a-l-ecole-selon-un-sondage\\_AN-202103030218.html](https://www.bfmtv.com/societe/la-majorite-des-lyceens-sont-favorables-aux-signes-religieux-a-l-ecole-selon-un-sondage_AN-202103030218.html)

Sondage novembre 2020

- 57 % des jeunes musulmans considèrent que la charia est plus importante que la loi de la République ;
- 75 % des Français se définissant comme musulmans se déclarent favorables « au port de signes religieux ostensibles »

Source :

[https://www.lepoint.fr/politique/pour-57-des-jeunes-musulmans-la-charia-plus-importante-que-la-republique-05-11-2020-2399511\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/pour-57-des-jeunes-musulmans-la-charia-plus-importante-que-la-republique-05-11-2020-2399511_20.php)

« Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'État ». Jeudi 24 octobre 2019, Emmanuel Macron. Mais de qui alors ?

Si le garant de nos traditions, de nos origines, de nos mœurs, déclare ne pas être concerné par la question, ce n'est plus une brèche, c'est un gouffre qui s'installe.

Une loi peut se critiquer, une loi n'est pas figée dans du marbre, elle peut être revue, changée mais surtout améliorée pour le bien commun et non pour une seule partie.

Contraire à notre Constitution, complétons-la.

Ces jeunes seront les adultes de demain, comme je l'ai dit déjà en 2011 ici-même concernant les petites filles voilées dans les écoles musulmanes et dans la rue : « la loi de mars 2004 avait pour objectif la protection des mineures. Il avait été considéré que le port de signes religieux, particulièrement le voile, risquait d'influencer des cerveaux non matures et ne pas laisser le libre choix aux fillettes ou aux jeunes filles de le porter ou non. Les écoles privées ont

été exclues de ce dispositif... Ces petites filles seront les femmes et les mères de demain. Comment pourront-elles, devenues adultes, retirer leurs voiles après plusieurs années d'une éducation religieuse stricte basée sur le Coran ? ».

Notre devenir ne tient plus qu'à un fil...

**Fanny IDOUX ex-TRUCHELUT**